

Pascal TERRASSE
Député de l'Ardèche
1^{er} Vice-Président du Conseil Général

Madame Isabelle AUBRY
AIVI
Maison des Associations
Boîte 7
20, rue E. Pailleron
75019 PARIS

N.Réf.: 532/PT/AR

Privas, le 24 janvier 2005

Chère Madame,

Il est temps, grand temps, qu'enfin les pouvoirs publics prennent conscience du drame vécu par nos enfants. La violence, la maltraitance, l'inceste, frappent encore au 21^{ème} siècle.

Hier caché, ou couvert par le silence familial, l'inceste doit être criminalisé, parce que c'est un crime sur l'individu, marqué à vie.

Les orientations et dispositions voulues par le législateur et portées par Ségolène ROYAL, furent un premier pas vers l'imprescriptibilité partielle, il faut à présent une imprescriptibilité totale, face aux formes les plus atroces de la violence sur les enfants.

J'ai soutenu la première édition de l'opération « 50000 nounours face à l'inceste » en 2004, et je m'engage à soutenir les actions à venir.

Bien cordialement,



Pascal TERRASSE